



ASSOCIATION CULTURELLE & SPORTIVE

Année scolaire 2026-2027

Chaque contribution aide à financer les projets de nos élèves.

À QUOI SERT L'ASC « ASSOCIATION SPORTIVE CULTURELLE » ?

L'association permet de financer :



- Des petits achats de matériels pour les classes



- Des sorties culturelles (cinéma, théâtre, musée...)



- Des sorties sportives (locations, moniteurs...)



- Des projets comme des correspondances, des activités artistiques, des bricolages ou de la cuisine...



- Des transports scolaires de proximité...

COMMENT EST FINANCÉE L'ASC ?



L'association se finance quasi-exclusivement grâce à vos éventuelles cotisations,



par les subventions de l'APEC



et par la vente par exemple des photos de classes...



Le financement peut être complété par des événements spécifiques organisés par les classes.

ADHÉSION - COTISATION 26-27 À L'ASSOCIATION CULTURELLE & SPORTIVE

Afin d'assurer le fonctionnement de l'ASC de l'Ecole Primaire, l'équipe enseignante propose aux familles qui le souhaitent d'y adhérer et de payer une cotisation annuelle en fonction du nombre d'enfants scolarisés. Mais celle-ci n'a pas de caractère obligatoire. Par avance merci pour les familles qui acceptent de soutenir l'association !



MONTANT POUR
UNE FAMILLE DE



1 ÉLÈVE

12 EUROS

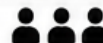


MONTANT POUR
UNE FAMILLE DE



2 ÉLÈVES

20 EUROS



MONTANT POUR
UNE FAMILLE DE



3 ÉLÈVES (ET PLUS)

25 EUROS



Paiement en liquidités ou par chèque à l'ordre de

« ASC Association Sportive Culturelle Challes »

COUPON RÉPONSE À RETOURNER

Famille de(s) enfant(s) :



1 ÉLÈVE : 12 €



2 ÉLÈVES : 20 €



3 ÉLÈVES (ET PLUS) : 25 €

MODE DE RÈGLEMENT :

☐ Espèces



Chèque à l'ordre de

« ASC Association Sportive Culturelle Challes »

